

Accident de travail, salarié protogé, vente établissement

Par saration, le 05/04/2012 à 15:31

Bonjour,

l'établissement X dans laquelle je suis représentant au CE et y travail de nuit à été vendu. le jour de la cession le directeur avec le nouvel employeur ont fait signé un document par salarié protégé ou était inscrit que le temps que l'inspecteur du travail prenne une décision sur nos transfert de contrat (pour les salarié protégé) on était rattaché à un autre établissement Y du groupe pour les fiche de paie... mais que nous acceptions de travailler pour le repreneur dans l'établissement X.

Ce que j'ai refusé de signer pour ma part durant toute la journée en me renseignant auprès des syndicat de mes droits, mais on me demandais tout le temps de signé sinon je pouvais pas y travaillé, au vu de se que l'on m'avait confirmé j'ai refusé à 18h00 de signer et je suis rentré chez moi et leur disant que "vous écrivez suite à un accord bilatéral ... vous accepté de ... hors cette accord est unilatéral car j'ai pas mon mot à dire et si je dois travailler le temps que l'inspecteur du travail rende sa décision je travaillerais à l'établissement Y auquel je suis rattaché".

Vers 20h00 l'établissement m'appel pour me demander si je peut quand même venir pour la nuit car il est déjà 20h00 et aucun extra n'ais dispo. j'étais vraiment très fatigué (j'ai travaillé la veille jusqu'à 8h30 et retourné a 12h00 pour le papier à signer et rentré vers 18h00) mais par professionnalisme et par respect pour mes collègues du soir je leur ais dit verbalement (rien à été signé) que je serais la mais avec peu être un peu de retard(le temps de manger et me lavé et voir mon fils).

Donc à 22h30 me voici à l'établissement X très fatigué mais présent mais... Dans la nuit durant une ronde je suis tombé du 7eme étage sur 1étage (c'est bête mais avec la fatigue ...)

j'ai eu vraiment très mal sur le moment avec le souffle coupé et j'avais mal dans mes jambe au dos bref horrible.

La douleur étant passé un peu je me dit étant seul de nuit tu peut pas allé à l'hôpital donc courage il me restait plus que 2h00 ou 3h. le matin je vois le directeur et on fait une déclaration d'accident de travail mais ... que mettre en employeur X, Y ? l'établissement X, Y Au final on met X avec employeur Y (sauf que n'ayant pas signé le document ce n'était pas mon employeur) bref en accident pendant 3 mois la sécu demandais des papiers a X qui souvent n'allais pas et donc je touchais pas 1euro. imaginé payé le credit immo-auto ... sans salaire...

Maintenant cela fait 1 ans que je suis en accident du travail et un licenciement d'inaptitude risque d'arrivé

Je veut attaquer X et Y pour m'avoir fait travaillé sans avenant, sans accord un soir ou j'étais des plus fatigué et du coup me retrouve en accident depuis 1 ans et bien sur les assurance immo et auto ne prenne pas en charge car les lombaire sont touché aussi.

J'ai vraiment besoin de conseil et d'info et vous remerciant tous d'avance,

Cordialement,